



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>18637</b>	<b>De M. Alain David</b> ( Non inscrit - Gironde )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Europe et affaires étrangères		<b>Ministère attributaire</b> > Europe et affaires étrangères
<b>Rubrique</b> > politique extérieure	<b>Tête d'analyse</b> > Accueil des enfants palestiniens blessés en France	<b>Analyse</b> > Accueil des enfants palestiniens blessés en France.
Question publiée au JO le : <b>11/06/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Alain David attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'engagement de la France d'accueillir 50 enfants palestiniens blessés pour des soins médicaux. En effet, le 19 novembre 2023, le Président de la République, Emmanuel Macron, a déclaré que la France était prête à recevoir une cinquantaine d'enfants blessés de Gaza « si nécessaire ». Pourtant, cette promesse semble loin d'être réalisée dans les faits. Il s'avère que seulement 14 enfants palestiniens se trouvent actuellement dans les hôpitaux français et ce, dans des conditions de séparation familiale extrêmes, puisqu'un seul parent est autorisé à les accompagner en France. Cela force ces parents palestiniens à laisser leurs autres enfants à Gaza, au milieu de la guerre, en pleine crise humanitaire. Une situation qui va à l'encontre de l'intérêt supérieur de l'enfant et des conventions internationales dont la France est signataire. De plus, malgré les interventions répétées du collectif des avocats pour la Palestine, aucune réponse n'a été obtenue des autorités françaises concernant les demandes de réunification des familles séparées. Ainsi, il lui demande quelles mesures urgentes le Gouvernement compte prendre pour honorer son engagement, accélérer le processus d'accueil et soigner davantage d'enfants palestiniens, étant donné l'urgence sanitaire actuelle dans la bande de Gaza.